



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture

Plan d'Action Environnemental et Social (PAES)

**Promouvoir la production de cacao sans
déforestation pour réduire les émissions en
Côte d'Ivoire (PROMIRE)**

Résumé des risques	Mesures d'atténuation	Portée du risque	Partie/personne responsable	Programme	Résultats attendus	Cout/Budget
Perte d'accès aux ressources naturelles / sécurité du régime foncier / perte des droits de propriété communautaires.	<p>Certification des terres privées uniquement reconnues par le droit coutumier, sans conflits potentiels sur les droits de propriété.</p> <p>Communication sur le droit foncier rural et le nouveau code forestier (pour les droits d'usage des ressources forestières des communautés locales).</p> <p>Recrutement d'un responsable du suivi et de l'évaluation au sein de l'UGP.</p>	Faible	FAO (équipe du projet) et gouvernement de la Côte d'Ivoire	Contrôlé pendant toute la mise en œuvre	Consultations, certificats fonciers, parcelles délimitées, observations indépendantes.	125,000 USD
Gestion des ravageurs et des maladies	<p>Utilisation de produits biologiques et naturels contre les parasites et les maladies (comme le neem).</p> <p>Utilisation des seuls produits autorisés par la société de certification (ECOCERT).</p> <p>Partage d'informations et formation sur l'itinéraire et le processus de production biologique et équitable.</p>	Faible	FAO (équipe du projet) et gouvernement de la Côte d'Ivoire	Contrôlé lors de la mise en œuvre des activités agroforestières	Diversité des cultures, contrôle biologique, sessions de formation	40,000 USD
Travail des enfants	<p>Lors de l'identification des bénéficiaires du projet, les critères relatifs au travail des enfants seront mis en évidence: les bénéficiaires qui utilisent potentiellement le travail des enfants pour leur production ne seront pas éligibles en tant que bénéficiaires du soutien technique et financier du projet.</p> <p>Un enfant n'ayant pas atteint l'âge minimum fixé par la loi ne sera pas employé. Les procédures de gestion du travail spécifieront l'âge minimum pour l'emploi.</p> <p>Toutes les communications et sensibilisations faites pendant la mise en œuvre du projet et au-delà, sur le processus REDD+, incluront la thématique du travail des enfants. Un outil de communication sur le travail des enfants sera développé et partagé entre les parties prenantes et largement auprès des communautés locales. Cette sensibilisation pourra se faire à différents niveaux et la prise de conscience pourra se faire même à l'école. Ces outils seront développés avec des ONG locales spécialisées dans la</p>	Faible	FAO (équipe du projet) et gouvernement de la Côte d'Ivoire	Contrôlé pendant toute la mise en œuvre	Suivi du travail des enfants, sessions de formation et de sensibilisation	123,000 USD

	<p>protection sociale et avec les partenaires techniques déjà sensibilisés et travaillant sur cette thématique.</p> <p>L'"Observatoire indépendant" des organisations de la société civile sera impliqué dans la sensibilisation et le suivi des garanties sociales et environnementales, au niveau national mais aussi local. Ils seront impliqués pendant toute la durée du projet.</p> <p>Un responsable du suivi et de l'évaluation sera engagé à plein temps pour le projet.</p>					
<p>Faible implication des femmes dans la mise en œuvre du projet</p>	<p>Un spécialiste du genre a entrepris une évaluation du genre pendant la phase de formulation et un plan d'action sur le genre a été développé pour la phase de mise en œuvre du projet.</p> <p>Le responsable du suivi et de l'évaluation de l'UGP doit avoir des connaissances techniques sur le genre.</p> <p>Lors de l'identification des producteurs, un accent sera mis sur les communautés ayant un bon taux de femmes.</p> <p>L'objectif est de compter 30% de femmes parmi les membres de la coopérative renforcée.</p>	Faible	FAO (équipe du projet) et gouvernement de la Côte d'Ivoire	Contrôlé pendant la formulation et la mise en œuvre du projet	Consultations, plan d'engagement des parties prenantes, participation d'au moins 30% de femmes aux activités (obligation de la FAO).	55,000 USD
<p>Agriculture intensive à proximité des réserves, des parcs, des réserves, des forêts classées et sacrées, des zones protégées et des écosystèmes fragiles (par exemple, les mangroves).</p>	<p>Le projet sera supervisé par un comité de pilotage réunissant toutes les parties prenantes clés. A ce titre, les gestionnaires des parcs, réserves et forêts classées et la SODEFOR feront partie de ce Comité de pilotage. Des actions concertées seront mises en œuvre avec les gestionnaires des aires protégées afin de renforcer le suivi de ces aires et de réduire les différentes pressions anthropiques avec les activités suivantes par l'amélioration des moyens de subsistance des producteurs: stabilisation des plantations agricoles, intensification de l'agriculture et promotion de l'agroforesterie, surveillance et suivi communautaire, plans de développement local et communication/plaidoyer pour le changement de comportement. De plus, comme les activités de restauration de la forêt seront mises en œuvre dans la zone tampon de ces aires protégées, ces zones reboisées deviendront la barrière entre les activités agroforestières / agricoles et les aires protégées (car la</p>	Faible	FAO (équipe du projet) et gouvernement de la Côte d'Ivoire	Contrôlé pendant toute la mise en œuvre	Consultation, suivi des activités du projet, respect des mesures de protection de l'environnement.	336,195 USD

	surveillance et l'entretien de la forêt restaurée seront plus forts, avec l'implication de SODEFOR et de l'administration forestière locale / décentralisée).					
Manque de capacités des techniciens en matière de sauvegarde E&S	La Côte d'Ivoire a entrepris une étude sur la structure potentielle du SIS mais ne dispose pas de moyens financiers pour le développement du SIS lui-même. Le projet soutiendra le développement du SIS, et une fois développé, la plateforme sera partagée avec les parties prenantes. Le SIS est l'outil qui aidera le pays à rendre compte de l'état des sauvegardes respectées au niveau national par le biais de différents indicateurs, en vue de la soumission du résumé des résultats des sauvegardes à la CCNUCC, afin que le pays se conforme à l'exigence de la CCNUCC. Dans le cadre de cette phase de développement, plusieurs ateliers seront organisés pour communiquer sur l'E&S et renforcer les capacités des techniciens sur les sauvegardes.	Faible	FAO (équipe du projet) et gouvernement de la Côte d'Ivoire	Contrôlé pendant toute la mise en œuvre	Sessions de formation et de sensibilisation	163,860 USD
Dangers et risques professionnels liés à la production en ce qui concerne les activités liées à la production (par exemple, la transformation et le stockage ; la construction des entrepôts de stockage, etc.)	Les activités du projet respecteront les lois et conventions nationales et internationales relatives au travail, aux risques professionnels et aux risques potentiels dans la chaîne de production. Une attention particulière sera portée à la protection des travailleurs et à la garantie de bonnes conditions de travail.	Faible	FAO (équipe du projet) et gouvernement de la Côte d'Ivoire	Contrôlé pendant toute la mise en œuvre	Suivi du travail, sessions de formation et de sensibilisation	56,800 USD
Réhabilitation des plantations de cacao par l'introduction d'arbres (bois d'œuvre, bois de chauffage et arbres fruitiers): le choix des espèces utilisées doit être laissé aux petits producteurs.	L'introduction de cultures vivrières et la valorisation d'autres cultures de rente prometteuses doivent suivre et respecter des conditions très strictes pour le choix des espèces (l'utilisation d'espèces indigènes, locales et de variétés est préférable). La production biologique donne plus de place à la biodiversité et aux insectes, par exemple, ce qui permet au système de s'autoréguler. La complexité accrue de la végétation dans les agroforêts abritera une plus grande abondance et une plus grande diversité d'oiseaux insectivores, ce qui améliorera les services de lutte contre les parasites. Les intrants peuvent être utilisés mais en respectant les restrictions et les directives d'Ecocert pour la production de cacao biologique. La formation et la sensibilisation des parties prenantes sur ces aspects seront utiles. Enfin, le projet peut s'appuyer sur les leçons apprises par le projet de la région de La Mé dans le choix des espèces à utiliser, car ces cultures sont en place depuis 5 ans, ce qui	Faible	FAO (équipe du projet) et gouvernement de la Côte d'Ivoire	Contrôlé pendant toute la mise en œuvre	Diversité des cultures, contrôle biologique, sessions de formation	70,000 SUD

	montre qu'elles ont peu d'impact sur l'environnement. Les parasites sont également bien documentés et connus en Afrique, les espèces EEE ne seront pas utilisées dans le cadre de ce projet.					
Consultations des parties prenantes et plan d'engagement des parties prenantes (SEP)	Le projet sera supervisé par un comité de pilotage réunissant toutes les principales parties prenantes afin d'avoir une consultation continue sur les questions clés. Le comité directeur du projet sera l'organe de décision le plus élevé pendant toute la mise en œuvre du projet. Il assurera la supervision et l'orientation, en veillant à ce que les liens et la coordination appropriée soient maintenus avec tous les programmes et projets pertinents, ainsi qu'avec les conventions internationales (CCNUCC, CDB et CCD). Il sera présidé conjointement par le gouvernement et la FAO, et ses membres seront les entités de mise en œuvre, le point focal du GCF, les ministères concernés, le chef de l'unité de gestion du projet (UGP). Les partenaires stratégiques de développement (Banque mondiale, Banque africaine de développement, UE, PNUD, etc.), les représentants de la société civile et du secteur privé seront des observateurs indépendants du CPS. Le CPS tiendra ses réunions au moins deux fois par an pour superviser les activités du projet et prendre les décisions nécessaires à leur mise en œuvre. En outre, le projet mettra en œuvre le CLIP avant et pendant la mise en œuvre du projet, pour un meilleur engagement des communautés locales, en utilisant la ligne directrice qui sera renforcée par le SEP-REDD.	Faible	FAO (équipe du projet) et gouvernement de la Côte d'Ivoire	Contrôlé pendant toute la mise en œuvre	Consultations	135,000 USD
Mécanisme de règlement des réclamations	Le projet établira un mécanisme de réclamation au niveau du terrain pour déposer des plaintes pendant la phase de lancement du projet. Les coordonnées et les informations sur la procédure de dépôt de plainte seront divulguées dans toutes les réunions, ateliers et autres événements connexes pendant toute la durée du projet. En outre, il est prévu que tout le matériel de sensibilisation qui sera distribué inclura les informations nécessaires concernant les contacts et le processus de dépôt de plainte. Le projet sera également chargé de documenter et de rendre compte, dans le cadre du suivi de la performance des garanties, de tous les griefs reçus et de la manière dont ils ont été traités.	Faible	FAO (équipe du projet) et gouvernement de la Côte d'Ivoire	Contrôlé pendant toute la mise en œuvre	Consultations	25,488 USD

Blanchiment d'argent, financement du terrorisme et pratiques interdites	Le projet suivra de près l'utilisation des fonds transférés par lettre d'accord, et en accord avec le MS 507. Des rapports périodiques (rapports techniques et financiers), avec contrôle sur le terrain, seront demandés aux partenaires de mise en œuvre. L'expert M&E du projet sera chargé de ce suivi étroit.	Faible	FAO (équipe du projet) et gouvernement de la Côte d'Ivoire	Contrôlé pendant toute la mise en œuvre	Consultations	254,880 USD
---	--	--------	--	---	---------------	-------------

** Importance du risque. La probabilité d'occurrence est la probabilité qu'un risque se produise et peut être caractérisée en termes de degré d'occurrence (par exemple, la procédure de sélection du PNUD utilise les termes "attendu, très probable, moyennement probable, peu probable et faible"). L'impact ou l'ampleur des risques est la description de la gravité des impacts s'ils se produisent (par exemple, "critique, grave, modéré, mineur et négligeable"). Une valeur d'importance du risque (par exemple faible, moyenne, élevée) peut être obtenue en combinant les valeurs de probabilité et d'impact. L'importance du risque indique la relation entre la probabilité et la gravité ou l'ampleur des impacts. Les entités ou organisations qui mettront en œuvre les activités proposées sont les mieux placées pour définir la probabilité d'occurrence et la gravité ou l'ampleur des impacts.*

Il n'existe pas de technique unique pour déterminer l'importance des risques et elle ne s'applique pas à toutes les situations. Les entités et organisations qui mettront en œuvre les activités devront déterminer la technique qui convient le mieux à chaque situation. Pour déterminer l'importance des risques, il faut comprendre les activités et les lieux, l'urgence des situations et un jugement objectif.

Annexe a. Mécanisme de règlement des réclamations au niveau des institutions et des projets

La FAO s'est engagée à veiller à ce que ses programmes soient mis en œuvre conformément aux obligations environnementales et sociales de l'Organisation. Afin de mieux atteindre ces objectifs, et de s'assurer que les bénéficiaires des programmes de la FAO ont accès à un mécanisme efficace et rapide pour répondre à leurs préoccupations concernant le non-respect de ces obligations, l'Organisation, afin de compléter les mesures de réception, d'examen et d'action appropriée sur ces préoccupations au niveau de la gestion du programme, a confié au Bureau de l'Inspecteur général le mandat d'examiner de manière indépendante les plaintes qui ne peuvent être résolues à ce niveau.

La FAO facilitera la résolution des préoccupations des bénéficiaires des programmes de la FAO concernant les violations présumées ou potentielles des engagements sociaux et environnementaux de la FAO. À cette fin, les préoccupations peuvent être communiquées conformément aux critères d'éligibilité des Directives pour les examens de conformité suite à des plaintes liées aux normes environnementales et sociales de l'Organisation, qui s'appliquent à tous les programmes et projets de la FAO.

Les préoccupations doivent être traitées au niveau approprié le plus proche, c'est-à-dire au niveau de la gestion/technique du projet, et si nécessaire, au niveau du Bureau régional. Si une préoccupation ou un grief ne peut être résolu par des consultations et des mesures au niveau de la gestion du projet, une plainte demandant un examen de conformité peut être déposée auprès du Bureau de l'Inspecteur général (OIG), conformément aux Directives. Les gestionnaires de programmes et de projets auront la responsabilité de répondre aux préoccupations portées à l'attention du point focal.

Les principes à suivre au cours du processus de résolution des plaintes sont les suivants : impartialité, respect des droits du travail et des droits de l'homme, y compris ceux des peuples autochtones, conformité des normes nationales et cohérence avec les normes, égalité, transparence, honnêteté et respect mutuel.

Mécanisme de règlement des réclamations au niveau du projet

Le projet établira un mécanisme de doléances au niveau du terrain pour déposer des plaintes pendant la phase de lancement du projet. Les coordonnées et les informations sur la procédure à suivre pour déposer une plainte seront communiquées lors de toutes les réunions, ateliers et autres événements connexes pendant toute la durée du projet. En outre, il est prévu que tout le matériel de sensibilisation qui sera distribué inclura les informations nécessaires concernant les contacts et le processus de dépôt de plainte. Le projet sera également chargé de documenter et de rendre compte, dans le cadre du suivi de la performance des garanties, de tous les griefs reçus et de la manière dont ils ont été traités.

Le mécanisme comprend les étapes suivantes:

1. Dans le cas où le demandeur a les moyens de déposer directement la réclamation, il a le droit de le faire, en la présentant directement au coordinateur national du projet (CNP) ou au point focal qui doit être basé dans le bureau de pays de la FAO (FP) qui informe le fonctionnaire technique principal (LTO) et le coordinateur international du projet (PC) basé dans l'équipe de l'emploi rural décent (DRET) dans la division des politiques sociales et des institutions rurales (ESP). Le processus de dépôt d'une plainte tiendra dûment compte de l'anonymat ainsi que de tout mécanisme traditionnel ou indigène existant de résolution des conflits et n'interférera pas avec le système d'auto-gouvernance de la communauté,

2. Le plaignant dépose une plainte par l'un des canaux du mécanisme de règlement des griefs. Celle-ci sera envoyée à la CNP ou à la PF qui en informera le LTO et la PC basés dans le DRET, ESP pour évaluer si la plainte est éligible. La confidentialité de la plainte doit être préservée pendant le processus,
3. Les plaintes éligibles seront traitées par la CNP ou la PF, qui informera également le LTO et le PC basés dans la DRET, ESP. Le CNP sera chargé d'enregistrer la plainte et la manière dont elle a été traitée si une résolution a été convenue,
4. Si la situation est trop complexe, ou si le plaignant n'accepte pas la résolution, la plainte doit être envoyée à un niveau supérieur, jusqu'à ce qu'une solution ou une acceptation soit trouvée,
5. Pour chaque plainte reçue, une preuve écrite sera envoyée dans les dix (10) jours ouvrables ; ensuite, une proposition de résolution sera faite dans les trente (30) jours ouvrables,
6. En conformité avec la résolution, la personne chargée de traiter la plainte, peut interagir avec le plaignant, ou peut demander des entretiens et des réunions, pour mieux comprendre les raisons,
7. Toute plainte reçue, sa réponse et ses résolutions, doivent être dûment enregistrées.

Le processus interne comprend les éléments suivants:

1. Groupe de travail du projet. La plainte peut être adressée par écrit ou oralement au PTF directement. À ce niveau, les plaintes reçues seront enregistrées, examinées et résolues par le PTF,
2. Si la plainte n'a pas été résolue et n'a pas pu être résolue au niveau 1, elle est alors transmise à le LTO et au CP,
3. Représentant de la FAO. L'assistance du représentant de la FAO est demandée si une résolution n'a pas été convenue aux niveaux 1 et 2,
4. Bureau Régional de la FAO. Le représentant de la FAO demandera, si nécessaire, l'avis du bureau régional compétent pour résoudre un grief, ou transférera entièrement la résolution du grief au bureau régional, si le problème est très complexe,
5. Le Représentant régional de la FAO ne demandera que dans des situations très spécifiques ou pour des problèmes complexes l'aide de l'Inspecteur général de la FAO qui suit ses propres procédures pour résoudre le problème.

La résolution se fait sur acceptation d'une solution par le plaignant, un document avec l'accord doit être signé avec l'accord.

Annexe b. Processus de consultation des parties prenantes

Les consultations des parties prenantes ont été menées aux niveaux national et infranational. Une première série de consultations a été entreprise pendant la phase de développement de la note conceptuelle. Une deuxième série de consultations a été faite pendant le développement de la proposition de financement. Toutes les consultations ont été menées par le SEP-REDD+ et la NDA. Les parties prenantes consultées étaient les communautés locales, les conseils régionaux à travers l'Assemblée des Régions et Districts de Côte d'Ivoire, les ministères décentralisés, les ministères, les ONG et associations locales, les coopératives, les médias, etc.

Au niveau infranational, des sessions ont été organisées du 22 au 24 octobre 2019 pour discuter des activités et des objectifs du projet ainsi que pour affiner les activités si nécessaire. Suite à ces consultations, un atelier national de validation du document de projet avec toutes les parties prenantes a été organisé le 29 octobre à Abidjan. De même, de nombreuses interactions ont été faites avec les institutions nationales telles que le Conseil Café-Cacao, l'ANADER et le MINADER, l'IDH pour l'Initiative Forêt-Cacao, la SODEFOR pour l'identification de collaborations futures et pour l'amélioration de la cohérence des interventions pendant la mise en œuvre du projet.

Les institutions de microfinance ont également été consultées: une réunion a été organisée avec l'Association professionnelle des systèmes financiers décentralisés de Côte d'Ivoire en janvier 2020 pour partager des informations et discuter du projet PROMIRE. Suite à cette première réunion, une liste restreinte d'institutions d'IMF présentes dans les trois régions ciblées et susceptibles de financer des activités agricoles a été élaborée. Avec l'autorisation administrative de l'association, des consultations ont été menées auprès de chaque institution afin de recueillir des informations supplémentaires sur les domaines d'intervention, les montants des prêts, les conditions d'obtention d'un prêt, les taux, les risques et avantages, la politique et la stratégie de chaque organisation.